



Syndicat de l'UPA De l'Érable

100 Avenue Lambert, Beauceville QC G5X 1T6
Tél. + fax : (418) 774-3896

Saint-Georges, le 15 novembre 2006

Commission du Bureau d'audiences
publiques sur l'environnement
Madame Renée Poliquin, secrétaire
575, rue St-Amable, Bureau 2.10
QUÉBEC (QC) G1R 6A6

OBJET : Prolongement de l'autoroute Robert-Cliche (73) entre Beauceville et Saint-Georges : réfection du rang St-Charles

Madame,

Nous désirons, par la présente, vous faire part de notre point de vue concernant la possibilité que le rang St-Charles à Beauceville soit réaménagé afin de servir de voie de desserte.

L'appréciation que nous faisons de cette hypothèse se base sur l'analyse technique et environnementale déposée à la Commission en début novembre par Tecsuit Inc.

Nous comprenons que le réaménagement proposé du rang St-Charles affecterait 51 propriétés, comparativement à 23 pour la voie de desserte proposée dans l'étude d'impact. Un tel réaménagement toucherait 14.5 hectares par rapport à 10.8 hectares avec la desserte proposée. De ces 14.5 hectares, 1.5 hectare est constitué de terres en culture, alors que la voie de desserte ne touche que 0.1 hectare en culture.

Il ne fait aucun doute, selon nous, qu'un éventuel réaménagement du rang St-Charles entraînerait des impacts supplémentaires pour les activités agricoles, en plus de ceux déjà occasionnés par le passage de l'autoroute dans ce secteur.

.../2

/2

Parmi les principaux impacts que nous pouvons évaluer, nous retenons :

- la superficie supplémentaire de terres en culture touchées, soit le 1.4 hectare directement concerné par l'élargissement de l'emprise, en plus d'une érablière qui serait touchée ;
- le changement de la vocation agricole et forestière de ce rang où la circulation serait plus difficile avec la machinerie

agricole ;

- la perte de d'autres superficies agricoles, à moyen et long termes, suite au développement commercial souhaité le long de ce rang par les autorités municipales ;
- la cohabitation qui serait de plus en plus difficile suite à la pression entraînée par les activités commerciales qui pourraient s'implanter le long du rang St-Charles.

En plus de ces impacts pressentis, nous nous questionnons sur les éléments suivants :

- est-ce que l'emprise sera de plus de 30 mètres dans certains secteurs étant donné la topographie et la configuration de ce rang ?
- quelle direction prendra la circulation lourde en arrivant à la route Fraser puisque celle-ci est interdite à ce type de circulation en direction du périmètre urbain de Beauceville étant donné la très forte pente ?
- étant donné la volonté démontrée par la municipalité d'assurer le développement commercial le long du rang St-Charles, comment les services publics pourront-ils être assurés en considérant l'éloignement du périmètre urbain ?
- pourquoi remettre en question une entente qui avait été convenue dans le passé entre les intervenants afin de ne pas faire d'intervention au niveau du rang St-Charles ?

Puisqu'un tel projet de réaménagement du rang St-Charles aurait des impacts supplémentaires sur les activités et les exploitations agricoles de ce secteur, nous nous objectons à une telle hypothèse et nous demandons qu'une voie de desserte soit aménagée, tel que cela était prévu, advenant le prolongement de l'autoroute dans l'axe du tracé « Ouest ».

Nous espérons que la Commission saura prendre en considération les présents commentaires afin de limiter les impacts sur les activités agricoles.

Nous vous remercions de l'attention portée à la présente et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Michel Maheux, président
Syndicat de l'UPA De l'Étable

MM/jb